

Plan de relance : Gys et STTM s'en sortent

Gys et STTM font partie des huit entreprises industrielles de la Mayenne intégrées dans le plan de relance économique.



Les patrons Bruno Bouygues (Gys) et Alain Zelverte (STTM).

PHOTO : OUEST-FRANCE

Huit entreprises industrielles mayennaises ont été retenues dans le cadre d'un plan de relance gouvernemental en vue de relancer l'économie. Elles se partageront une enveloppe globale de 5,5 millions d'euros.

Gys (soudure, chargeurs de batteries), à Saint-Berthevin et STTM (mécanique de précision), à Changé, en font partie. Chacune va recevoir 800 000 €, via la banque BPI (banque publique d'investissement). Même somme pour Plastima Composite (équipements automobiles).

« Mieux que résister »

Gys et STTM n'ont pas du tout la même taille. 750 collaborateurs dans le monde chez Gys, une trentaine de salariés chez STTM. Mais ont plusieurs points communs. Ces entreprises vont bien. Voire très bien pour Gys. Elles ont réussi à résister à la crise. Elles embauchent et ont pour objectif, dans un futur proche, de doubler chacune leur chiffre d'affaires.

« Vous faites mieux que résister », résume le préfet de la Mayenne,

Jean-Francis Treffel, à la tête du comité de pilotage du plan France relance en Mayenne. « **Peut-être que de manière détournée, le Covid-19 nous servira d'accélérateur** », pense Bruno Bouygues, dirigeant de Gys.

Son homologue de chez STTM, Alain Zelverte, croit aussi en l'avenir. « **Nous allons faire construire une nouvelle usine, zone des grands prés, à Changé.** » Cette usine, plus grande, de 2 500 m² sera livrée fin 2021.

Pour la mayennaise Samia Soultani, vice-présidente du conseil régional et membre de la commission entreprises, ce plan de relance montre que « **l'action conjointe de l'État et des collectivités territoriales va dans le bon sens.** »

Florian Bercault, maire de Laval et président de Laval agglomération, se félicite de constater que « **sur le territoire de Laval agglomération, plus de 22 % de l'économie relève du secteur industriel.** » Par ailleurs, un(e) sous-préfet(e) de la relance doit être nommé d'ici à décembre.

Mikaël PICHARD.